



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>92816</b>	De <b>M. Jean-Claude Bouchet</b> ( Les Républicains - Vaucluse )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Famille, enfance, personnes âgées et autonomie		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > famille	<b>Tête d'analyse</b> > politique familiale	<b>Analyse</b> > réforme. conséquences.
Question publiée au JO le : <b>02/02/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Date de renouvellement : <b>28/06/2016</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et de l'autonomie concernant les réductions successives des moyens alloués à la politique familiale en vue de générer des économies. Or la stabilité de la politique familiale doit être un paramètre essentiel pour les parents et futurs parents qui se projettent dans l'avenir et qui souhaitent concrétiser avec confiance leurs projets familiaux. Les réformes successives du Gouvernement en matière familiale feront à terme plus de perdants que de gagnants : deux coups de rabot sur le quotient familial, des coupes claires dans les allocations familiales, une réduction des aides à la garde d'enfant, une prime de naissance divisée par deux. Il souhaiterait avoir des informations sur les raisons qui motivent le Gouvernement à mener une telle politique familiale plus qu'instable, entraînant à chaque fois pour les familles concernées par de telles mesures des répercussions nuisibles sur leur mode de vie.